Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026054_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-054

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TÉBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AGORA

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Agora est une association Loi 1901 qui porte un projet artistique et culturel de proximité sur la commune de Le Rheu, mêlant pour leur complémentarité, activités de pratiques culturelles et programmation artistique professionnelle.

Dans ce but, l'association développe ses activités autour de 3 axes :

- favoriser les pratiques artistiques et culturelles,
- soutenir et développer la présence artistique sur le territoire,
- impulser des dynamiques collectives et partenariales notamment avec les autres associations communales et intercommunales.

L'association existe depuis plus de 40 ans (avant 1991, sous le nom de CCOR) et compte environ 1 000 adhérents. Elle bénéficie du soutien de la Ville au titre de l'ensemble de ses activités par le biais d'une convention et de mise à disposition de locaux.

Le Conseil d'Administration d'Agora se réunit tous les deux mois pour discuter des grandes orientations du projet. Il est composé de représentants des différentes activités, mais aussi des associations affiliées, et de représentants de la commune.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation,
Considérant les candidatures à siéger au sein du Conseil d'Administration d'Agora :

- pour la liste « Le Rheu ensemble » : Mme Christelle LE FORT-PILLARD et M. Nicolas LE CUNFF (représentant M. le Maire)
- pour la liste « Le Rheu Nouveau Citoyen » : Mme Magali GUENÉ

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026054_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité *(Mme O'SULLIVAN ne prenant pas part au vote) :*

- pour la liste « Le Rheu ensemble » : Mme Christelle LE FORT-PILLARD et M. Nicolas LE CUNFF (représentant M. le Maire),
- pour la liste « Le Rheu Nouveau Citoyen » : Mme Magali GUENÉ

comme délégués de la Ville au Conseil d'Administration d'Agora.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ